

**DOSSIER D'INSCRIPTION
Dispositif ARGENT DE POCHE
ANNÉE 2019**

PHOTO
D'IDENTITE

Commune de LAIGNELET

Nom :

Prénom :

Sexe (cochez) : M F

Date de naissance :/...../..... **Age :**

Adresse :

Téléphone fixe : **Téléphone portable :**

Mail :

Situation (cochez) :

- Lycéen(ne). Précisez l'établissement :
 Etudiant(e). Précisez l'établissement :
 Demandeur d'emploi. Si oui, êtes-vous inscrit(e) à la Mission Locale du Pays de Vitré :
 Oui Non
 Précisez : Autre :

Pièces à joindre :

- Photocopie d'une pièce d'identité Justificatif de domicile
 Photocopie de l'attestation d'assuré social Contrat de participation
 Attestation d'assurance responsabilité civile Autorisation parentale (pour les mineurs)
 Curriculum Vitae Lettre de motivation

Pour les majeurs, autorisation « droit d'image » à signer

Dans le cadre des chantiers « argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

Autorise les prises de vue Refuse les prises de vue

Fait à LAIGNELET le .../ Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »

Pour les mineurs, à faire remplir **impérativement** par les parents ou le tuteur légal !
En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur* :

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille – mon fils* s'engage :

- ☞ La commune de LAIGNELET ne sera en aucun cas réputé employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire,
- ☞ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale,
- ☞ La commune de LAIGNELET s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » liés à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

Prénom

Nom

Domicilié(e)

.....
à participer à l'opération « Argent de poche ».

Dans le cadre des chantiers « argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

- Autorise les prises de vue de mon enfant.
- Refuse les prises de vue de mon enfant.

Fait à le / /

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »